

FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX !

Moyens

L'Education Nationale est « choyée », aux dires du Premier Ministre Castex. En réalité, ce sont 1883 suppressions de postes de professeurs qui ont touché le Second degré rien que pour cette rentrée 2021, en pleine crise sanitaire. À cette situation critique s'ajoute le manque criant de CPE, d'AED, de Psy-EN, d'AESH, d'infirmières et médecins scolaires...

Depuis le début du quinquennat, 7490 emplois ont été supprimés dans le Second degré : c'est l'équivalent de 166 collèges de taille moyenne qui ont été fermés, alors que le nombre d'élèves a augmenté de 63600 dans le même temps !

Salaires

Avant même le « Grenelle de l'Education », le ministre Blanquer nous promettait une revalorisation historique. Dans les faits, c'est un déclassement salarial dont nos professions sont victimes. En effet, la première tranche de la prime d'attractivité ne concerne qu'un tiers des collègues, aux échelons les plus bas.

Le point d'indice, quant à lui, est toujours gelé depuis le début du quinquennat.

Par ailleurs, la nouvelle grille pour les AESH n'améliore pas leur situation financière, tandis que les AED sont encore et toujours les grands oubliés.

Évaluations

Ne nous laissons pas enfermer dans un protocole d'évaluation qui piétine notre liberté pédagogique et dégrade notre métier. **L'évaluation est un acte pédagogique essentiel exclusivement à l'initiative de l'enseignant.** Ce protocole ferait entrer les parents dans la classe : quelle sera la réaction des parents ou des élèves si vous ne pouvez pas ou si vous décidez de ne pas vous conformer au protocole dans une de vos classes ? L'élève ne sera plus responsable, le responsable sera l'enseignant, c'est le risque réel d'une inversion de charge. S'il s'agit simplement de faire en sorte que les élèves ne s'affranchissent pas de leurs obligations de participer à toutes les évaluations proposées y compris les éventuels « rattrapages », alors il suffit d'écrire : **La mise en place du contrôle continu implique que tous les élèves sont soumis à l'obligation de passer les évaluations prévues par les enseignants dans leur classe ou leur groupe, en cas d'absence dûment justifiée, l'élève absent devra, le cas échéant se soumettre à un devoir de rattrapage.**

S'il revient au chef d'établissement de faciliter l'organisation, la mise en œuvre des devoirs communs et examens blancs proposés à l'initiative des équipes pédagogiques, il ne saurait en imposer ni le principe ni en déterminer les modalités et les fréquences sans outrepasser son rôle. **Le SNES-FSU s'oppose fermement aux abus et aux dérives possibles.** Nous vous appelons à demander le retrait de tout texte diffusé aux parents et aux élèves s'apparentant à un protocole d'uniformisation des pratiques et des évaluations.

Tous en grève le jeudi 23 septembre !

Les Raisons de la Colère

Nos carrières :

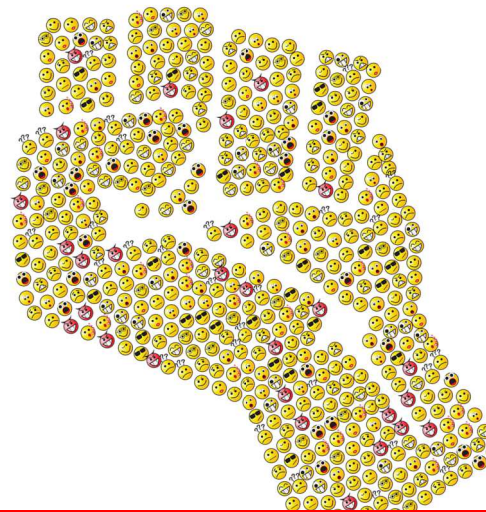
- ♦ « Revalorisation fantôme » des salaires
- ♦ Deux HSA imposées et des pressions pour en supporter toujours plus !
- ♦ Affectations, mutations et promotions opaques
- ♦ Précarité des contractuels alternants, AESH, AED et Non-Titulaires
- ♦ Suppression des REP

Nos établissements:

- ♦ Conditions d'examens indignes
- ♦ Manque de moyens pour l'inclusion
- ♦ Orientation malmenée (3ème, Parcoursup)
- ♦ Bac dévalué : contrôle continu local
- ♦ Réforme des lycées calamiteuse
- ♦ Multiplication des dispositifs hors la classe : « devoirs faits »...

Notre métier :

- ♦ Pressions et culpabilisation...
- ♦ Surcharge de travail pour tous
- ♦ Régression de la liberté pédagogique
- ♦ Multiplication des tâches
- ♦ Multiplication des réunions inutiles
- ♦ Classes surchargées
- ♦ Emplois du temps dégradés
- ♦ Manque de temps pour les élèves



Tous en grève le jeudi 23 septembre